**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 41 (2004)
**Heft:** 1593

## Inhaltsverzeichnis

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 07.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Domaine Public
domainepublic.ch

# Allocations familiales: un contre-projet crédible au paquet fiscal

Les partisans du paquet fiscal se disent favorables aux familles: les allégements fiscaux seraient un antidote à la baisse de la natalité et l'amorce d'une politique familiale enfin digne de ce nom. Cet argument permet de ratisser au-delà des rangs libéraux et autres adeptes du «moins d'impôts, moins d'Etat ». Si l'on soutient sans réserve la promotion de la famille, il n'en va pas de même des moyens proposés. Ces baisses d'impôts vont profiter d'abord aux familles dont les revenus sont les plus élevés et qui n'ont pas besoin d'être encouragées financièrement. En revanche, les familles des classes moyennes et défavorisées ne profitent que peu ou pas du tout des baisses d'impôts (400 francs d'économie par an pour un couple avec deux enfants et un revenu annuel imposable de 80000 francs) et voient leur situation se dégrader davantage. Les charges augmentent (la hausse des primes d'assurance maladie en est l'exemple le plus flagrant) et de nombreuses familles tombent dans la précarité ou en sont menacées, comme en témoigne l'augmentation inquiétante des travailleurs pauvres (*working poors*). Ce sont ces familles qui subissent de plein fouet les conséquences des mesures d'économies des cantons et de la Confédération, qu'une baisse des impôts aussi importante que le paquet fiscal ne manquerait pas d'aggraver.

Dans ce contexte, l'initiative de Travail.Suisse demandant l'introduction d'allocations familiales de 450 francs par mois et par enfant constitue une contre-proposition forte, car c'est une aide directe, tangible, égalitaire, alors que la déduction fiscale est à la fois indirecte et distordue par la progressivité de l'impôt. La même déduction du revenu imposable produira un allégement substantiel si l'on appartient à la classe aisée, ou homéopathique si l'on fait partie de la classe moyenne. En francs d'impôt dû, la progressivité est renversée: beaucoup pour ceux qui ont, peu pour ceux qui ont moins.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser le coût de l'allocation familiale portée à 450 francs, au lieu de l'aide indirecte, fiscale, n'est nullement prohibitif. Ces dépenses sont en effet compensées d'une part par l'économie d'un «arrosage» fiscal inéquitable et d'autre part par un moindre recours à l'aide sociale que sollicite aujourd'hui un nombre de plus en plus important de familles. L'initiative de Travail.Suisse s'inscrit donc naturellement dans le débat du 16 mai.

C'est l'occasion de rappeler que le paquet fiscal prévoit aussi une imposition du couple dépassée, celle du *splitting*, alors que la grande majorité de nos voisins européens connaissent l'imposition séparée des conjoints. Le Parti socialiste et même la commission du Conseil des Etats souhaitaient cette solution progressiste qui s'est heurtée à la résistance de l'administration qu'effrayait le lourd travail du changement et aux réticences des conservateurs attachés à l'image traditionnelle du couple.

Le Conseil fédéral refuse de soutenir ou de préparer un contre-projet à l'initiative des ex-syndicats chrétiens. Son principal argument est que les caisses sont vides alors que, au même moment, par son soutien sans réserve au paquet fiscal, il contribuera à les vider un peu plus. Mais il ne faut pas seulement s'en indigner et dénoncer l'injustice flagrante de cette redistribution. Il faut affirmer qu'une autre politique fiscale et familiale est possible: celle d'allocations fortes et égalitaires pour les enfants, celle de l'imposition séparée des conjoints. C'est la base d'un contre-projet qui fera partie du débat et auquel l'initiative de Travail.Suisse donne réalité. Pour un tel contre-projet, une majorité populaire serait possible. A condition que le terrain soit déblayé par un «non» au paquet du 16 mai. JCS

## Dans ce numéro

Un indice des prix alternatif pour des loyers plus justes.
*Lire en page 2*
L'initiative des Alpes fête le dixième anniversaire de sa victoire dans les urnes.
*Lire en page 3*
Des gendarmes plutôt que des radars.
*Lire en page 5*
Les socialistes doivent redécouvrir le dialogue avec la population.
*Lire Forum en page 6*

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

27 février 2004
Domaine Public nº 1593
Depuis quarante et un ans,
un regard différent sur l'actualité